

la **RÉVOLUTION** **DÉFI SCOLAIRE**

un programme ludique et éducatif

ÉCOLES



RÈGLEMENT DU DÉFI SCOLAIRE PREMIER DEGRÉ

Article 1. Présentation

Le Manoir de Veygoux et le CRDP de Clermont-Ferrand s'associent dans un programme ludique et éducatif sur le thème de la Révolution française, et lancent un défi scolaire. Les classes participantes devront réfléchir, suivant leur niveau, à l'un des éléments constitutifs de la Révolution française, et envoyer une production : pour le 1er degré il s'agira de produire une œuvre comportant les symboles de la République.

Article 2. Objectifs

Le Manoir de Veygoux et le CRDP de Clermont-Ferrand s'associent dans un programme ludique et éducatif sur le thème de la Révolution française, et lancent un défi scolaire. Les classes participantes devront réfléchir, suivant leur niveau, à l'un des éléments constitutifs de la Révolution française, et envoyer une production : pour le 1er degré il s'agira de produire une œuvre comportant les symboles de la République.

Il permet d'acquérir certaines des compétences du palier 2 du socle commun (LPC), notamment :

- Compétence 1 : Maîtrise de la langue française – LIRE – Item : Lire seul et comprendre un énoncé, une consigne ; effectuer, seul, des recherches dans des ouvrages documentaires (livres, produits multimédia) ; se repérer dans une bibliothèque, une médiathèque / VOCABULAIRE – Item : Comprendre des mots nouveaux et les utiliser à bon escient ; savoir utiliser un dictionnaire papier ou numérique.
- Compétence 4 : Maîtrise des TUIC – S'informer, se documenter – Item : Chercher des informations par voie électronique.
- Compétence 5 : Culture humaniste – Avoir des repères relevant du temps et de l'espace – Item : Connaître et mémoriser les principaux repères chronologiques (événements et personnages) / Pratiquer les arts et avoir des repères en histoire des arts – Item : Pratiquer le dessin et diverses formes d'expression visuelles et plastiques ; inventer et réaliser des textes, des œuvres plastiques, des chorégraphies ou des enchaînements, à visée artistique ou expressive. (Participer à un projet créatif individuel ou collectif, en respectant des contraintes.)
- Compétence 6 : Compétences sociales et civiques – Connaître les principes et fondements de la vie sociale et civique – Item : Reconnaître les symboles de la République et de l'Union européenne (Connaître les principes et fondements de la vie sociale et civique. Reconnaître les symboles de la République et de l'Union européenne)
- Compétence 7 : Autonomie et initiative – S'appuyer sur des méthodes de travail pour être autonome – Item : S'impliquer dans un projet individuel ou collectif.

Le détail de ces items est donné en Annexe, dans la sitographie « Livret Personnel des Compétences – Socle commun – Palier 2 ».

Autre suggestion : une **visite à la mairie de la ville** afin d'observer in situ les symboles républicains et de travailler notamment sur : le fonctionnement de la municipalité, le rôle et les missions des instances municipales, leur histoire, etc.

Article 3. Participation

La participation à ce défi scolaire est gratuite. Ce défi est ouvert à toutes les classes de cycle 3 qui en auront accepté la charte.

Pour participer :

- Il faut être une classe de cycle 3 (CM1 –CM2)
- Tout établissement français peut concourir, mais attention : la prise en charge du transport pour les 1er prix sera limitée à un rayon de 200 km autour du Manoir de Veygoux.
- Le responsable de la participation au défi doit être l'enseignant(e) de la classe.
- Il remplira la demande d'inscription.
- Il sera le seul interlocuteur officiel.

N. B. : précision importante : un élève (ou un enseignant) ne peut s'inscrire seul.

Article 4. Modalités d'inscription

L'inscription se fait uniquement par l'intermédiaire d'un formulaire électronique présent sur la page web : crdp-ent.ac-clermont.fr/mod/page/view.php?id=1244

Il sera possible de s'inscrire du 1^{er} au 31 décembre 2013.

L'enseignant coordonnateur sera le seul interlocuteur officiel.

Pour tout problème concernant le défi scolaire vous pouvez contacter les services multimédias du CRDP de l'Académie de Clermont-Ferrand au 04 73 98 38 59 ou anne-cecile.chatelier@ac-clermont.fr

Article 5. Une conception du défi scolaire adaptée aux élèves

Afin de permettre aux classes de s'engager selon leurs possibilités, et afin de coller au plus près à l'histoire locale comme représentative de l'Histoire, un certain nombre de documents, notamment numériques, seront listés pour permettre aux élèves et à leur professeur de s'approprier les différents symboles de la République. Le déplacement suggéré à la mairie de la ville pour observer les symboles républicains permet de les replacer dans leur contexte, de les reconnaître, d'étudier leur signification et leur portée, d'explicitier le monde qui nous entoure, mais aussi de découvrir leur histoire et l'héritage quotidien que nous lui devons. Le défi scolaire doit néanmoins pouvoir être réalisé simplement à partir du cours d'histoire ordinaire.

Article 6. Déroulement du défi scolaire

Les préinscriptions au défi scolaire seront ouvertes du 1er au 31 décembre 2013.

L'envoi des œuvres sera possible du 1^{er} janvier au 28 février 2014.

Le jury se rassemblera pour désigner les gagnants au mois de mars 2014.

La remise des prix aura lieu à partir du mois d'avril 2014.

Les classes ayant obtenu le premier prix bénéficieront d'une journée complète au Manoir de Veygoux (à réserver avant la fin de l'année scolaire 2013-2014).

Article 7. Conditions de participation

Les organisateurs établiront le classement à partir de critères précis. Leur classement ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

Les œuvres reçues ne seront pas rendues. Elles seront considérées comme des œuvres collectives. Elles deviennent la propriété du manoir de Veygoux et du CRDP qui pourront les utiliser, à titre non exclusif, pour la durée habituelle des propriétés littéraires et le territoire mondial, pour les droits de reproduire tout ou partie et sur le(s) média(s) de leur choix, représenter, adapter, traduire et publier sans porter atteinte aux droits de leurs auteurs et au respect de l'œuvre.

La participation au défi scolaire implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Article 8. Les consignes

Présentez une œuvre collective, symbolique ou figurative, qui utilise et/ou revisite au moins deux symboles de la République française, sur le support de votre choix (papier, numérique) et sous la forme de votre choix (vidéo, son, image, animation, collage, réemploi, BD...).

Au maximum sera pris en compte **1 envoi par classe**. La production peut être groupée ou individuelle puis sélectionnée par élèves et/ou professeur.

Cette production peut prendre la forme d'un objet physique (papier...) ou numérique (envoi de clé usb, CD...)

A envoyer au plus tard pour le 28/02/2014 à l'adresse suivante :

Service Multimédia

15 rue d'Amboise BP 10413

63011 Clermont-Ferrand Cedex

Article 9. Classement et prix

1^{er} prix : Journée complète au Manoir de Veygoux avec toute la classe et ses accompagnateurs, comprenant : la visite du manoir, 2 animations pédagogiques au choix, un panier repas et la prise en charge du transport depuis l'établissement lauréat jusqu'au manoir (**dans la limite de 200 km autour du Manoir de Veygoux**).

La remise des prix sera organisée au Manoir de Veygoux en présence des enseignants de la classe lauréate, des membres du jury et de la presse. Les cahiers de doléances reçus seront exposés durant un mois dans le hall du manoir, puis au CRDP de l'académie de Clermont-Ferrand.